Rapport de jury

Examen professionnel pour l'avancement au grade de Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de classe supérieure

- Session 2013 -

I – Données statistiques

Nombre de postes offerts à l'examen professionnel de SAENES de classe exceptionnelle : 17

Nombre de candidats inscrits : 120 Nombre de candidats présents : 89

Nombre de candidats admissibles : 33 (soit 37 % des présents)

Nombre de dossiers RAEP reçus : 31 (soit 93.93 % des admissibles)

Nombre de candidats admis : 17 (soit 51.51 % des admissibles)

Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire : 4

Répartition par sexe de l'ensemble des candidats :

	Hommes	%	Femmes	%	Total
Inscrits	19	15.83	101	84.17	120
Présents	12	13.48	77	86.52	89
Admissibles	3	9.10	30	90.90	33
RAEP reçus	3	9.68	28	90.32	31
Admis sur liste principale	1	5.88	16	94.12	17
Inscrits sur liste complémentaire	1	25.00	3	75.00	4

Répartition par tranche d'âge des admis :

	Hommes	Femmes	Total
40 ans et moins	1	6	7
De 41 à 50 ans	0	7	7
51 ans et plus	0	3	3
TOTAL	1	16	17

La formation initiale des admis :

	Hommes	Femmes	Total
Diplôme de niveau I	0	7	7
Diplôme de niveau II	1	3	4
Diplôme de niveau III	0	2	2
Diplôme de niveau IV	0	4	4
Diplôme de niveau V	0	0	0
Dispense de diplôme	0	0	0
TOTAL	1	16	17

Moyenne des notes

Epreuve d'admissibilité : 8.64 / 20

Epreuve d'admission : 11.11 / 20

II – Déroulement de l'examen professionnel

L'épreuve d'admissibilité :

Cette épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à l'aide d'un dossier comportant 18 pages, 8 documents relatifs à la scolarisation des élèves handicapés.

Le traitement du sujet nécessitait de bien comprendre les attendus de cette note (évolutions des modalités d'accompagnement), la nature des destinataires et la temporalité.

L'hétérogénéité des documents demandait une relecture attentive afin de bien distinguer les multiples évolutions et leur pertinence pour les destinataires de la note ainsi que la nature des contrats et missions relevant de l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Remarques du jury :

Les remarques formulées par le jury précédent peuvent être reprises ici (cf rapport 2012). Le jury tient à souligner cependant que bien souvent les enjeux n'ont pas été véritablement cernés par les candidats. Les évolutions des modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap ont dès lors été traitées de manière imprécise et superficielle. La restitution par les candidats de « termes clés » ne peut suffire si les copies ne traduisent pas le sens au travers notamment d'un plan clair et structuré.

L'épreuve d'admission :

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) :

L'ensemble des dossiers avaient été préparés avec soin par les candidats. Sur la forme c'est un exercice qui semble désormais maîtrisé et qui traduit la motivation des candidats. Le jury en a toujours une lecture attentive.

Le jury rappelle que :

- les annexes multiples et volumineuses sont à éviter. Cette possibilité n'est à utiliser que pour exposer une réelle compétence professionnelle, maîtrisée et qui peut être valorisée lors de l'entretien.
- Pas de sigles, ni d'abréviations non traduites.
- Il est important de faire ressortir un parcours des compétences et des postures professionnelles réellement maîtrisées, comprises et contextualisées.
- Toute forme ostentatoire est à proscrire

L'épreuve orale :

Les candidats ont montré dans la quasi totalité des cas par leurs attitudes que l'entretien avait été préparé mais trop souvent encore la présentation « par cœur » du RAEP a été la règle. Si cela permet de rassurer le candidat, le jury peut être pris d'une grande lassitude.

L'entretien:

Le constat fait dans le rapport de 2012 doit être réitéré. Nombre de candidats ne connaissent (voire parfois ne semblent s'y être intéressés) pas le fonctionnement du système éducatif y compris dans ses grandes lignes.

Le jury a pu ainsi constater que certains candidats ne situent par leurs tâches dans le fonctionnement de la structure dans laquelle ils travaillent (EPLE, rectorat...).

Cela ne peut qu'amener le jury à s'interroger sur l'investissement professionnel du candidat et sur la nécessité de la part de l'encadrement d'une explicitation des choix d'organisation et du sens de l'action des agents au quotidien.

Le jury recommande :

- Structurer sa présentation en valorisant ses compétences, son parcours et traduire sa motivation dans la présentation.
- Eviter les approximations et les sigles.
- Bien connaître le système éducatif tant par sa présentation que par l'entretien
- Se situer professionnellement et comprendre le sens de son action sont des signaux perçus positivement par le jury
- Connaître l'académie de Toulouse (contexte, quelques chiffres) et notamment l'organigramme du Rectorat y compris pour les candidats y travaillant
- S'intéresser aux sujets d'actualité dans le domaine éducatif qui donnent lieu inévitablement à questions
- Des réponses sobres, précises, audibles et sincères sont les plus efficaces.

Le président du jury

Erwan POLARD